



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

Délibération N° 57-24

Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Nombre de procuration : 0
Nombre de conseillers municipaux absents : 1
Date de convocation du conseil municipal : 12 juillet 2024.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association ART PASSION.

Étaient présents : Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Magali LUCAS, Denis VIGNEAUX, Loïc GASPARD, Denis DETCHEVERRY, Ketty ORSINY, Flore ORSINY, Justine BRAQUART et Vicky YON.

Étaient absents : Nicolas LEMAINÉ

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Nancy HAYES.

Le conseil municipal de Miquelon-Langlade

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L.5721-7 ;
- La loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

SUR

- L'exposé du Président.

CONSIDERANT

- La demande de l'association ;
- L'intérêt de l'artisanat et du savoir-faire local.

**après en avoir délibéré,
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1 : Attribue à l'association ART PASSION une subvention de 3000 euros (trois mille euros) pour permettre à l'association de financer son fonctionnement et ses actions en 2024.

Article 2 : Précise que la somme sera imputée au budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance le 17/07/2024.

Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

La secrétaire,



Le Président,



Transmis au représentant de l'État le

PUBLIE ou NOTIFIE le

ACTE EXECUTOIRE



PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12